

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	7
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Maria ALVES
Date de la convocation des conseillers	22 novembre 2023
Date de l'affichage de la convocation	22 novembre 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET (arrivée 19 h01), Madame Emma ABREU (arrivée 19h01), Monsieur Hassan FERRE, Madame Aurélie TASTAYRE, (arrivée 19h36) Madame Danièle KAMENI (19h03), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE (19h05)

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Gabriel GREZE donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Maria ALVES
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

Conseil Municipal du 28 novembre 2023 - Délibération n°2023-119/11-06

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU JUMELAGE AVEC WATHLINGEN

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 2121-29 et L 2121-23,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 20 novembre 2023.

Considérant les engagements de la Ville de Villeparisis en faveur du jumelage et ses liens privilégiés avec la commune de Wathlingen,

Considérant la volonté de la Ville de Villeparisis de participer à la rénovation de la salle du cinéma municipal de Wathlingen, par l'achat de deux fauteuils, pour un montant total de 300,00€ TTC.

Entendu l'exposé de Madame Christine Ginguéne, Adjointe au maire chargé de la culture et des jumelages,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

APPROUVE le versement de la somme de 300,00€ à titre exceptionnel, en faveur de la commune de Wathlingen en Allemagne.

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute formalité nécessaire.

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOpte après le vote suivant :

33 votants dont 7 pouvoirs

32 pour dont 7 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 abstention (Monsieur Claude Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRE

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Maria ALVES Le secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231205-23_08619-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023